

autour de lui, on aurait dit que parmi tous ses partisans dans la province de Québec, il ne trouvait personne en qui il eut assez de confiance pour lui confier le portefeuille important des Travaux publics, que l'honorable député de la division Sainte-Marie venait d'abandonner.

Tout le monde se rappelle que lorsque le ministre actuel de la Marine et des Pêcheries s'est présenté devant ses électeurs de Maisonneuve il a dû déclarer formellement qu'il était autorisé par son chef à annoncer qu'une partie importante du ministère des Travaux publics lui serait confiée. L'élection eut lieu et je regrette de dire, en l'absence de l'honorable ministre qui n'est pas à son siège en ce moment, que cette promesse n'a pas été tenue. L'automne dernier, la rumeur voulait qu'il y eût bientôt une élection générale ; comme cette rumeur prenait de la consistance et que le parlement était encore en session, les honorables ministres firent voter une loi. Le chapitre 54 du statut de l'an dernier dit :

Le Gouverneur en conseil pourra à toute époque transférer l'administration, la charge et la direction de tous travaux publics, ou les pouvoirs, devoirs ou fonctions relatifs à tous travaux ou toute autre classe de travaux, soit publics, soit privés, qui sont assignés ou attribués, par statut, à un ministre ou à un député, à tout autre ministre ou député ; et dès la date fixée à cette fin par le Gouverneur en conseil, ses pouvoirs, devoirs ou fonctions seront transférés et attribués à cet autre ministre ou député.

Cette loi fut passée pour faire croire à la population de la province de Québec qu'une partie importante du ministère des Travaux publics serait bientôt transférée à celui de la Marine et des Pêcheries, en accomplissement de la promesse faite aux électeurs de Maisonneuve avant l'élection.

Puis-je savoir de l'honorable premier ministre si, à l'heure qu'il est, cette promesse a été remplie, si un décret du conseil a été passé conformément aux dispositions du statut de l'an dernier et si l'honorable premier ministre a maintenant assez de confiance dans le ministre de la Marine et des Pêcheries pour lui confier une partie de ce département dans lequel il y a beaucoup de dépenses à faire et auquel présidait l'honorable député de la division Sainte-Marie ?

Il est possible que l'entrée dans le cabinet de l'ex-président de cette Chambre, l'honorable ministre du Revenu de l'intérieur (M. Brodeur) ait apaisé les craintes des libéraux de la province de Québec, et que la respectabilité du nouveau ministre du Revenu de l'intérieur ait dissipé le malaise provoqué par l'action du premier ministre en confiant un portefeuille au ministre actuel de la Marine et des Pêcheries.

L'honorable premier ministre me permettra de lui dire que si cet engagement doit être tenu, si les promesses faites doivent être respectées, le temps en est arrivé, car les électeurs de la province de Québec ne se contenteront plus de vaines paroles, même si l'hono-

nable ministre de la Marine et des Pêcheries se disait autorisé par son chef.

Encore une fois, je regrette que l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries ne soit pas présent, mais ce que je viens de dire me remet en mémoire ce qui s'est passé ici, l'an dernier, à propos de l'établissement d'un service de paquebots entre le Canada et la France. On se rappelle qu'en demandant à la Chambre de ratifier le contrat passé entre un syndicat formé en France et le gouvernement canadien, le premier ministre prit bien soin de nous dire qu'il ne connaissait pas officiellement M. Carboneau. Mais dès que ce dernier fut retourné en France, il fit publier dans son journal "Le Canada" qu'il avait réussi dans ses négociations avec le gouvernement du Canada pour établir une ligne de paquebots entre les deux pays. L'honorable premier ministre peut-il nous dire ce qui est résulté de ce contrat entre le gouvernement et M. Colombier ou M. Carboneau ? Les journaux nous apprennent que M. Carboneau est actuellement à New-York et qu'il vient sur ce continent pour mettre la dernière main aux arrangements faits l'an dernier. Quels renseignements l'honorable premier ministre a-t-il à nous communiquer à ce sujet ?

Passons maintenant à un autre sujet qui n'est pas mentionné dans le discours du trône, mais auquel les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse ont consacré une bonne partie de leurs discours. Je veux parler de la prospérité du pays. Comparons sous ce rapport, la conduite actuelle de l'opposition conservatrice à celle de l'opposition libérale. Quand le parti conservateur était au pouvoir et que le pays était prospère, les libéraux parcouraient le pays en prêchant la désolation et en prédisant la banqueroute nationale, si la politique conservatrice était maintenue. Que voit-on aujourd'hui ?

Personne plus que les députés conservateurs et leurs partisans ne se réjouit de la prospérité qui règne au Canada. Que serait-il arrivé si, depuis qu'il a en mains les rênes du pouvoir, le premier ministre s'en était tenu à la politique qu'il énonçait en 1895, alors qu'il s'engageait à faire disparaître jusqu'au dernier vestige de protection ? Que serait-il arrivé s'il s'en fût tenu à la politique qu'il énonçait à Winnipeg et où il affirmait que la protection ne va pas sans la servitude ? Que serait-il arrivé s'il n'avait suivi les traces des conservateurs, s'il n'avait continué d'appliquer, dans une certaine mesure du moins, la politique nationale inaugurée en 1878 et à laquelle, dix-huit années durant, les libéraux n'ont jamais cessé de livrer les assauts les plus acharnés ?

L'honorable député d'Ontario-nord (M. Grant) et l'honorable représentant d'Hochelega (M. Rivet) nous ont parlé des excédents considérables dont le ministre des Finances se fait gloire ; mais ces messieurs ne faisaient pas partie de cette Chambre, ils n'étaient peut-être pas encore entrés dans la